

PAR COURRIEL

Le 27 novembre 2020

Monsieur Luc Monty
Ville de Québec
2, rue des Jardins, bureau 325, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Analyse environnementale – Demandes d'engagement et d'information complémentaire dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec
(Dossier 3211-08-015)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité en objet, l'analyse de l'acceptabilité environnementale est présentement réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que de certains autres ministères. Afin de formuler une recommandation au ministre, il est demandé à l'initiateur de répondre aux questions suivantes.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et 18 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du ministère.

Questions

QC-5-1 La commission d'enquête sur le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec a soumis à l'attention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques divers éléments pour lesquels elle recommande la prise d'engagement, des actions ou des modifications au projet, avant l'émission éventuelle de l'autorisation gouvernementale. Afin que nous puissions poursuivre notre analyse environnementale sur le projet, nous vous demandons de nous fournir vos commentaires aux avis formulés par la commission.

- QC-5-2** Dans l'éventualité où des modifications importantes sont apportées au projet, vous devrez déposer un nouveau document expliquant la teneur de ces modifications ainsi qu'un ajustement à l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement, incluant une mise à jour du bilan des gaz à effet de serre.
- QC-5-3** La réponse à la question **QC-4-2** transmise dans le document de réponses aux questions et demandes d'engagement daté du 16 octobre 2020 est jugée acceptable. Cependant, à titre informatif, veuillez noter que le coût d'opportunité des espaces de stationnement pour les citoyens est actuellement identifié comme un avantage, mais il aurait dû se retrouver dans les coûts puisqu'il s'agit d'une baisse de service pour les automobilistes. Toutefois, la baisse des coûts associés à leur entretien aurait pu être comptabilisée comme un bénéfice pour la Ville de Québec. L'effet net serait à déterminer, mais serait faible comparativement aux autres enjeux soulevés par le projet.
- QC-5-4** La réponse à la question **QC-4-4** ne précise pas quand les rencontres des comités de bon voisinage débuteront. Bien que l'initiateur ait multiplié ses rencontres de grande proximité, le démarrage des activités des comités de bon voisinage demeure pertinent. L'initiateur peut-il préciser quand ces rencontres débuteront?
- QC-5-5** Afin d'assurer le maintien des communications entre l'initiateur et la population de la ville de Québec au cours de la réalisation du projet, advenant son autorisation, et plus particulièrement avec les résidents et les commerçants les plus susceptibles de subir les impacts négatifs du projet, l'initiateur doit s'engager à transmettre au MELCC, au moment du dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, un plan présentant les activités d'information et de consultation qu'il prévoit réaliser au cours des phases de construction et d'exploitation du projet. Pour ce faire, l'initiateur pourra s'inspirer du modèle de plan d'information et de consultation présenté à l'annexe 2 de ce document : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>.

De plus, l'initiateur doit s'engager à transmettre au MELCC un bilan annuel des activités d'information et de consultation réalisées durant la phase de construction et durant les deux premières années de la phase d'exploitation, incluant :

- les méthodes employées;
- les objectifs poursuivis;
- la liste des acteurs rencontrés;
- les dates et les lieux où ont été tenues les activités;
- les réponses données aux questions et aux préoccupations exprimées par les personnes rencontrées;

- une description des mesures mises en place, le cas échéant, pour répondre aux préoccupations des acteurs rencontrés.

Ce bilan annuel devra également contenir une description des principaux sujets discutés lors des rencontres des comités de bon voisinage et des actions mises en œuvre par l'initiateur pour donner suite aux préoccupations soulevées par les membres de ces comités, s'il y a lieu.

QC-5-6 La demande d'engagement suivante réfère à la réponse de l'initiateur à la question **QC-4-30**. À la section « Émissions attribuables aux activités de déboisement » relative aux arbres d'ornement, l'initiateur a déposé un nouveau calcul (voir Annexe 3 – Étude du service écologique à fournir pour compenser l'abattage de 1700 arbres pour le tramway de Québec). Ce calcul utilise le logiciel *i-Tree Planting Calculator*, conçu pour évaluer les bénéfices environnementaux d'un projet de plantation d'arbres, plus spécifiquement d'un point de vue des gaz à effet de serre. En lien avec la description de la méthodologie de calcul employée, l'initiateur doit s'engager à fournir, au moment du dépôt de sa demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, des explications concernant :

- la justification quant à la validité de l'utilisation de cet outil dans le contexte de la Ville de Québec, considérant que l'outil est développé pour les États-Unis et qu'il ne semble pas intégrer les provinces canadiennes;
- la description des équations et paramètres utilisés par le calculateur en question;
- en lien avec la proportion de 70 % de feuillus et de 30 % de conifères, la confirmation qu'il s'agit bien de la proportion des types d'arbres que l'initiateur compte replanter;
- la justification du choix d'une espérance de vie de 32 ans pour les arbres actuels et pour les arbres replantés;
- les explications du fonctionnement du calculateur en lien avec les critères utilisés pour la compensation : carbone séquestré versus canopée, notamment;
- une explication de la brusque augmentation des ratios arbres à replanter/arbres abattus observée entre les classes de diamètres 31-40 et 41-50 cm, dans le tableau de la page 3 de l'Annexe 3.

QC-5-7 En réponse à la question **QC-4-32**, l'initiateur s'est engagé à réaliser des études de caractérisation complémentaires de phase 2 et à les déposer au MELCC au plus tard lors du dépôt de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE dans certains secteurs. L'initiateur doit ajouter les secteurs suivants à son engagement initial, car ces derniers n'ont pas été caractérisés adéquatement :

- T-1 et T-2 : les études d'Englobe (avril 2020) ont été réalisées sur un tracé qui est différent de celui préconisé par le bureau de projet tel que montré sur le feuillet 7.132A;
- T-5 et T-6 : les tronçons T-5 et T-6 ne sont pas adéquatement caractérisés. Le tronçon T-5 n'est que caractérisé à environ 50 % alors que le tronçon T-6 a complètement changé d'emplacement en fonction du nouveau Pôle Ste-Foy (addenda n° 2, avril 2020);
- T-10 : La portion Nord de ce tronçon de Tramway est hors-sol et n'a pas été caractérisée. Cette portion nord du tronçon T-10 devra être caractérisée adéquatement préalablement aux travaux. Par ailleurs, plusieurs risques environnementaux ont été identifiés pour le tronçon T-10 tel qu'illustré sur le feuillet 7.132E. Bien que la portion sud de ce tronçon soit souterraine, une caractérisation du début de ce tronçon devra être faite pour les dépôts meubles présents en surface qui pourraient être déplacés.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M^{me} Marie-Emmanuelle Rail, au 418 521-3933, poste 4671 ou à l'adresse courriel suivante : marie-emmanuelle.rail@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,



Marie-Eve Fortin